



## « LA VOIX DES DDH ET DES JOURNALISTES »

Feuillet n°012/PPI/DDH-J/10/2019 du 1<sup>er</sup> au 31 Octobre 2019 portant Monitoring des violations des droits des défenseurs des droits humains et des journalistes en République Démocratique du Congo.

[www.ppi-ong.org](http://www.ppi-ong.org)

Le mois d'Octobre 2019, fait partie des mois qui ont connu le chiffre en baisse de cas de violations des droits des défenseurs des droits humains et des journalistes en République Démocratique du Congo. Dans son 12<sup>ème</sup> numéro du feuillet de monitoring, l'ONGDH Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI), une organisation de droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains a documenté, « **Huit (8) nouveaux cas des violations des droits des défenseurs des droits humains et des journalistes** ». Certes, ce chiffre est largement en baisse par rapport au mois de septembre 2019, où PPI a documenté 85 cas, mais il demeure aussi si grand par rapport au chiffre « **Zéro cas** » tant souhaité un jour enregistré pour ce feuillet au cours du mois. Ce qui laisse entendre qu'il reste un grand travail à faire pour l'Etat congolais afin de mettre un terme aux violations des droits des DDH et des journalistes en RDC. Ainsi, Cinq (5) cas de violences contre les journalistes et médias ont été enregistrés dans trois provinces notamment le Nord-Kivu, la ville province de Kinshasa et la Province de l'Ituri. En plus, deux (2) cas de violences contre les acteurs de la société civile dans la province du Sud-Kivu, un (1) cas de menace grave à l'égard d'une militante du mouvement citoyen AMKA Congo. Pour une meilleure lecture et compréhension des faits, ci-dessous une description succincte de leur déroulement :

### I. Violences contre les journalistes et les médias

- 1. Agression de Dominique DINANGA :** Journaliste reporters à la Radio Top Congo émettant à Kinshasa, Dominique DINANGA a fait l'objet d'une agression de la part des militants du parti politique Union pour la Nation Congolaise, UDPS/Tshibala, formation politique de l'ancien premier ministre Bruno Tshibala, le 07 Octobre 2019. Les informations recueillies renseignent que le journaliste a été invité par un responsable de ce parti pour couvrir la manifestation de remise d'un prix à M. Bruno TSHIBALA. Aussitôt arrivé sur le lieu de la manifestation, Dominique DINANGA s'est vu refusé l'entrée par les gardes commis à la sécurité. Présentant sa carte de presse, à sa grande surprise les militants se sont mis directement à le rouer Des coups des poings et des bâtons lorsqu'ils ont vu qu'il était de la Radio Top Congo FM. Le journaliste Dinanga a été admis aux urgences dans un centre hospitalier pour des soins appropriés.
- 2. Agression des Yvonne KAPINGA et AMOUR Christian:** Respectivement journaliste et cameraman à Hope Channel TV, chaîne émettant de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu ont été copieusement tabassés, le mardi 15 Octobre 2019, par un groupe d'agents de la garde de l'Institut Supérieur de Développement rural (ISDR). Selon les sources contactées par PPI, ces deux journalistes s'y étaient rendus pour s'enquérir de la situation de la grève enclenchée par les agents de cet établissement d'enseignement supérieur, le jour même de la rentrée académique. Après avoir réalisé une interview avec le Secrétaire Académique, les deux journalistes se sont vus interdire la sortie de l'enceinte de l'institution par les gardes de la brigade universitaire. violemment molestés et blessés, ces gardes ont cassé leurs matériels de travail en les jetant par terre<sup>1</sup>.
- 3. Arrestation d'Achiko NGAYA :** Directeur du journal « Les Nouvelles du soir », paraissant à Kinshasa, le journaliste Achiko NGAYA a été interpellé, le lundi 21 Octobre 2019 vers 7heures du matin, à son domicile par un groupe des policiers, porteurs d'une réquisition émise par le Procureur Général Près la Cour de Kinshasa/Gombe, alors qu'il se préparait à se diriger au travail. Devant le magistrat, le directeur du journal « Les Nouvelles du soir » s'est vu auditionné autour d'un article dénommé, « *Ecobank sur les traces de la Biac* », publié

<sup>1</sup> <https://actualite.cd/2019/10/21>



à travers son journal. Dans cet article signé par un de ses journalistes, le journal « Les Nouvelles du soir » a dénoncé les plaintes et les lamentations des clients de cette banque en rapport avec ses services.<sup>2</sup> Le mardi 22 Octobre, le journaliste Achiko a été conduit au cachot du même parquet général de la Gombe.

- 4. Séquestration de Patrick RUHIGWA KATABALIRWA :** Rédacteur en chef de la Radio Lumière, Patrick RUHIGWA a été séquestré par la Police Nationale Congolaise, le Mercredi 23 Octobre 2019 sur ordre du responsable intérimaire de la cellule de communication du gouvernorat le qualifiant prétendument comme premier suspect de la disparition d'un disque dur de la cellule. Il a été sauvé de justice que par l'intervention de l'ONG Journalistes en danger (JED).

## II. **Violences contre les défenseurs des droits humains (DDH) et d'une militante pro-démocratie**

- 1. Arrestation de Maître Didier KABI BASHIZI NALUNDJA :** Défenseur judiciaire près le Tribunal de Grande Instance de Kavumu et défenseur des droits humains, Maître Didier a en sa double qualité plusieurs fois dénoncé la mauvaise administration de la justice au Parquet près le Tribunal de Paix de Walungu, dont sont souvent victimes les justiciables. Cette situation ayant perduré, ce dernier a jugé bon de rencontrer le chef de parquet de Walungu afin de lui faire part du problème. En plein échange, cet auxiliaire de la justice indiqué avoir été surpris de la réponse lui donné par le chef du parquet, selon laquelle, « *Je suis venu chercher de l'argent à Walungu* ». Cherchant par tout moyen comment le coincer, le chef de parquet près le Tribunal de Paix de Walungu, aurait fomenté un dossier contre lui, l'accusant d'avoir injurié publiquement et roué des coups en date du 13 Octobre 2019, à un certain BAGABO, commandant de la Police National Congolaise sous-ciat de Walungu. Après analyse de sa plainte, aucune trace n'a fait état des coups et blessures que sieur BAGABO aurait subis de la part de l'inculpé. Curieusement en pleine comparution devant le même magistrat au près duquel il a fait jadis des observations, il s'est vu entouré par les policiers qui l'ont arrêté aussitôt terminé la comparution et acheminé à la prison centrale de Walungu. Un jour après, Me Didier sera conduit au cachot du parquet général de Bukavu, où il recouvre la liberté après 48h00.
- 2. Menaces contre Julien NAGEMBE :** Pour avoir dénoncé le détournement par les autorités du quartier Nakfu des vivres et non vivres en faveur des victimes de multiples incendies et catastrophes survenues dans cette entité, Monsieur Julien NAMEGABE, président de la société civile de Kanfu vit sous menace grave. Des sources recueillies renseignent que ces menaces seraient l'œuvre de madame, Christine AZANGA, Chef du quartier Nkafu qui, à travers des personnes interposées et la police ne cessent de rechercher Monsieur Julien pour son arrestation. PPI constate que ces nouvelles menaces viennent s'ajouter à d'autres qu'il endure de la part du maire de la ville de Bukavu qui a porté plainte contre lui au parquet près le Tribunal de Grande Instance de Bukavu, et dont un dossier a été ouvert sous RMP 1880/PR.0741/RTM. Ceci parce que la société civile de Nkafu dont Julien est président s'était résolument engagée dans la lutte contre l'insalubrité au sein du marché Beach Muhanzi, mais aussi obligé la construction de l'abattoir de ce marché qui serait déjà à l'origine de plusieurs maladies au regard de l'état dans lequel il était. Suite aux actions citoyennes, parmi lesquelles la désobéissance fiscale, menées par la société civile, cet abattoir a été réhabilité par le ministère provincial de l'agriculture, pêche et élevage à la grande satisfaction des bouchés et la population. Malheureusement, des dossiers judiciaires et menaces continuent à peser lourdement sur Julien NAMEGABE, Président de la société civile de ce milieu.
- 3. Menaces contre une militante du collectif de mouvements citoyens Amka Congo :** Après la réhabilitation de l'abattoir du marché Beach Muhanzi, un autre front qui s'est ouvert a été celui de lutte

---

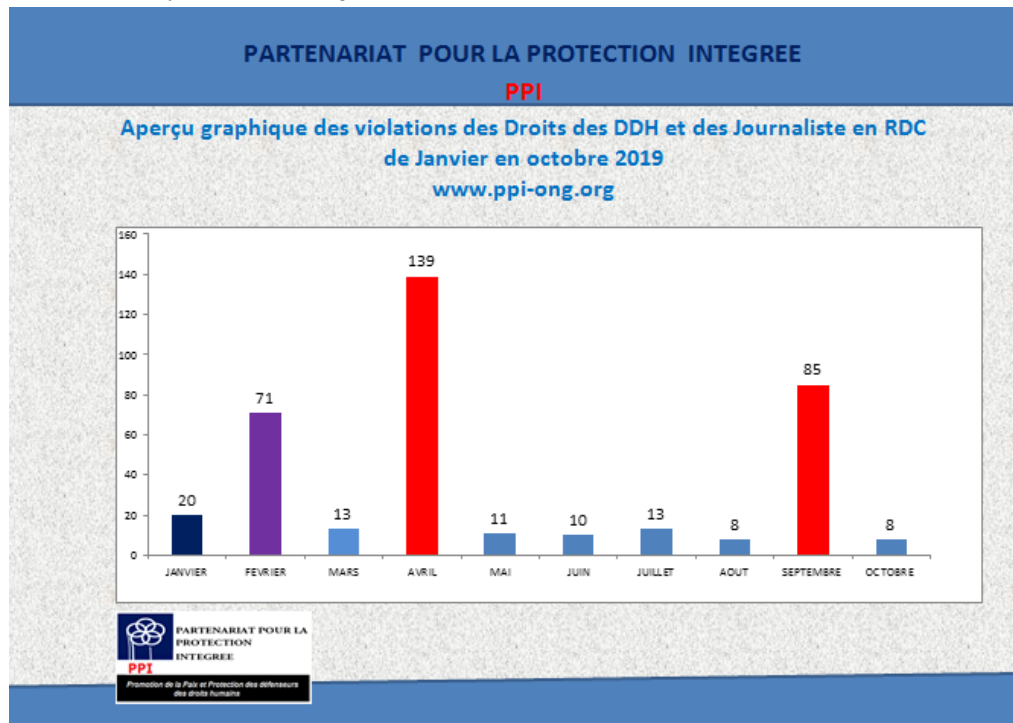
<sup>2</sup> <http://jed-afrique.org>



contre le détournement des frais de taxes perçues dans ce marché par les services techniques de l'Etat<sup>3</sup>. Face à cette situation, encore une fois la société civile de Nkafu et cette fois ci le collectif de mouvements citoyens Amka Congo ont dénoncé en alertant les autorités compétentes à prendre leur responsabilité afin de limiter l'hémorragie fiscale observée dans ce marché. Malheureusement, certains activistes du mouvement Amka Congo et acteurs de la société civile de Nkafu vivent présentement sous menaces de la part de personnes inconnues.

Tout en dénonçant et condamnant ces violations à répétition des droits des DDH et des journalistes en RDC, PPI recommande:

- **Au gouvernement congolais de :**
  - Faciliter un climat de travail aux journalistes et aux défenseurs des droits humains pour leur permettre de bien exercer leur travail ;
  - Organiser les sessions de formation en droits humains à l'intention de la police afin de la rendre professionnelle et capable de promouvoir le droits de l'homme ;
- **Au Maire de la ville de Bukavu,** d'abandonner les poursuites judiciaires contre le DDH Julien en retirant la plainte par lui introduite au TGI Bukavu et dont un dossier a été ouvert à sa charge sous RMP 1880/PR.0741/RTM ;
- **Aux responsables des partis politiques,** d'éduquer leurs militants afin d'éviter de s'attaquer aux journalistes qui vont couvrir leur manifestations ;
- **Aux autorités compétentes en charge de la sécurité,** de mener des enquêtes afin de dénicher les personnes qui insécurisent les DDH Julien de la société civile de Nkafu et les activistes du collectif de mouvements citoyens Amka Congo.



<sup>3</sup> <http://libregrandlac.com>